

Kigali, Rwanda, 9^e octobre (Infosplusqgabon) - Le tribunal intermédiaire de Nyarungenge, dans la ville de Kigali, a reporté le procès de l'opposante Diane Shima Rwigara et de deux de ses proches parentes poursuivies pour atteinte à la sécurité de l'Etat et contrefaçon.

Le procès est désormais prévu pour mercredi. C'est la deuxième fois que ce procès est reporté à la demande de la défense.

Devant le tribunal ce lundi, l'avocat principal, Pierre Celestin Buhuru, a demandé un report à la cour pour lui permettre d'étudier l'affaire en profondeur. M. Buhuru a également demandé que tous les éléments contenus dans le dossier d'inculpation lui soient communiqués afin qu'il puisse en discuter avec ses clients.

Cependant, le Procureur a immédiatement rejeté cette requête de la défense en indiquant que le "dossier" ne serait pas rendu public avant l'ouverture du procès.

"C'est en raison de la gravité et de la nature sensible des accusations, ces éléments sont d'un intérêt majeur pour la "sécurité nationale et ils ne devraient pas être communiqués avant le procès", a estimé la partie civile.

D'après les informations disponibles, Mme Rwigara est accusée de contrefaçon car certains des noms soumis par son équipe de campagne pour appuyer sa candidature à la dernière élection présidentielle étaient ceux de personnes décédées.

Dans la même affaire, sa mère Adeline Rwigara, et sa soeur, Anne Rwigara, ont été inculpées pour incitation à l'insurrection et pratiques "discriminatoires et sectaires". Les accusées sont toutes en garde à vue.

FIN/INFOSPLUSGABON/IPM/GABON 2017

© Copyright Infosplusgabon